

Image not found or type unknown



## Séminaire et jour de retour

Par **monait**, le **18/12/2012** à **10:45**

Bonjour,

Je suis cadre chez un éditeur de logiciel sous la convention Syntec.

La boite impose un séminaire. (pas de problème à ce niveau-là).

Par contre le retour se fait un samedi, sans aucune compensation.

J'ai cherché si on pouvait demander une indemnité ou non sur internet mais je n'ai rien trouvé à ce sujet.

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **19/12/2012** à **13:51**

Bonjour,

Cela peut-être considéré comme du temps de déplacement professionnel qui doit faire l'objet d'une contrepartie soit financière soit en repos...